

Procès-verbal du conseil d'établissement
ÉCOLE DE SALABERRY
LUNDI LE 11 MAI 2015

Étaient présents :

Représentants des parents : Anne-Julie Racicot, présidente
Julie Lepage, représentante au comité des parents
Annie Guenette
Mathieu Ste-Marie
Luc Dansereau, substitut au comité des parents

Représentantes du personnel : Catherine Bernier
Nathalie Savaria
Louise Sauvageau

Étaient également présent : Éric Lemieux, directeur
Stéphanie Fournier Drapeau, tech. au service de garde

Était absente : Danielle Mayer

1. Ouverture de l'assemblée

19h05 - Ouverture officielle de la réunion du conseil d'établissement

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Ste-marie propose l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant au point Parole à la direction : 6.7 Collecte de sang (suivi)

CÉ 14-15-26

3. Lecture et approbation du procès-verbal du 13 avril 2015

Mme Guenette propose l'adoption du procès-verbal.

CÉ 14-15-27

4. Parole au public

Mme Béliveau se pose des questions à propos des frais chargés pour le service de dineurs. M. Lemieux explique la situation. Le conseil des commissaires a statué sur une tarification commune à toutes ses écoles pour les services aux dineurs qui doit se situer, pour l'année scolaire 2015-2016, entre 255\$ et 535\$. À l'école De Salaberry, il est proposé que les frais de surveillance du midi soient de 2,81\$ par jour, pour un total de 505\$ par année. La formule moins onéreuse, qui consiste à engager des surveillants pour les dîners, plutôt que des éducatrices, implique la formation de groupe d'un surveillant pour 36 élèves et une problématique de locaux pour accueillir ce grand nombre d'enfants. Ce sont les parents des dineurs qui décideront de la formule qu'ils désirent par un sondage. Nous y reviendrons au point 5.2 : Dépôt du sondage pour le service aux dineurs.

5. Parole à la technicienne du service de garde

5.1 Règles de régie interne

Il y a peu de changements au document «RÈGLES DE RÉGIE INTERNE» déposé par Mme Fournier Drapeau. Nous devons lire pour l'année scolaire 2015-2016 sous le titre **TARIFICATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT**, les changements suivants :

Régulier :	7,30 \$/ jour
Sporadique :	5,25 \$ - période du matin (6h45 à 8h05)
	4,00 \$ - période du midi (11h48 à 13h30)
	7,75 \$ - période du soir (15h35 à 18h00)

Un maximum de 16\$ sera chargé aux parents advenant la fréquentation de l'enfant pour une journée entière.

Les différents statuts d'un enfant sont clairement définis dans le document.

De plus pour : **Les retards** L'an prochain les tarifs suivants vont s'appliquer :

Des frais de 5,00 \$ par 5 minutes de retard seront facturés par famille (après 18h00)*. Le parent complètera un formulaire qu'il devra signer avant de quitter le service de garde.

***Un retard se doit d'être occasionnel et l'heure de référence pour déterminer les frais à déboursé sera celle du service de garde où le parent et son ou ses enfants seront prêts à quitter l'école.**

CÉ 14-15-28

Mme Lepage **approuve les Règles de régie interne** avec les nouvelles annotations au document.

5.2 Dépôt du sondage à envoyer pour le service aux dineurs.

Mme Fournier Drapeau nous présente le sondage qui sera envoyé aux parents des élèves «dineurs» de l'école. Ce sondage doit être réalisé tous les deux ans.

Le sondage sera envoyé aux parents des enfants dineurs par courriel. Une majorité de 51% est nécessaire pour déterminer l'option choisit pour les deux prochaines années.

CÉ 14-15-29

Mme. Guenette **approuve** le dépôt du sondage avec les nouvelles annotations au document.

Mme Fournier-Drapeau explique que durant la semaine des services de garde, les enfants pourront voir, à l'école, des animaux exotiques et cela gratuitement grâce à la générosité et à la collaboration de certaines éducatrices qui sont prêtes à apporter leurs animaux à l'école. M. Dansereau suggère d'informer les parents de cette activité, un courriel sera envoyé.

Une activité intéressante aura lieu au service de garde lors de la prochaine journée pédagogique, l'organisme «Le garde-manger de François» viendra faire du pain avec les élèves.

6. Parole à la direction

6.1 Fonds à destination spéciale dépense (système d'éclairage)

Pour faire suite à l'achat d'une estrade (il y a deux ans) et à l'achat l'an dernier d'un système de son, M. Lemieux nous propose de compléter nos installations pour les spectacles à l'école par l'achat d'un système d'éclairage.

M. Ste-Marie nous propose une soumission du groupe «Spectre sonore» pour installer un système d'éclairage dans le gymnase d'un montant de 9 262,67\$.

M. Lemieux désire attendre la soumission de deux autres compagnies et il nous demande notre approbation pour choisir la soumission la moins dispendieuse. L'achat doit être fait avant la prochaine rencontre du conseil d'établissement car il serait souhaitable que l'installation soit complétée avant le spectacle du mois de juin.

CÉ 14-15-30

Mme Sauvageau **approuve**, M. Lemieux peut choisir la soumission la moins dispendieuse.

6.2 Principes des frais d'encadrement chargés aux parents

Des principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine et découpe sont établis par la commission scolaire. M. Lemieux nous invite à consulter le guide sur le site de la commission scolaire, section parents/élèves, pour être en mesure, à notre prochaine rencontre, d'approuver les listes d'effets scolaires et des cahiers didactiques pour l'an prochain.

À l'unanimité, nous sommes d'accord pour mandater le directeur pour qu'il s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent les principes adoptés par la commission scolaire, avant de les approuver et d'en déposer des copies au conseil d'établissement.

CÉ 14-15-31

M. Ste-Marie **approuve** cette résolution

6.3 Course du député de Chambly

Cette course aura lieu dimanche, le 6 septembre 2015. Les inscriptions se feront par courriel. Des pancartes seront affichées dans l'école. Les montants seront redistribués dans les écoles participantes.

6.4 Mise à jour d'informations relatives au budget

Comme le budget pour l'école n'est pas encore prêt nous ne pouvons approuver celui-ci. M. Lemieux attend les directives de la commission scolaire et les décisions du ministère avant de faire son budget pour l'an prochain.

M. Lemieux nous informe qu'une somme de 9 000 \$ a été allouée, cette année, pour l'achat de livres pour la bibliothèque et pour des collections de livres dans les classes.

6.5 Suivi aux jeux vidéo à l'école

Une liste de sites de jeux éducatifs a été remise aux enseignants et aux éducatrices du service de garde. Les enfants s'adaptent petit à petit à cette nouvelle règle.

6.6 Règles de conduites

Une seule modification a été apportée à nos règles de conduite pour l'an prochain, il s'agit du point 3,9 qui se lit maintenant comme suit:

« Je joue de façon sécuritaire et je respecte les règles du module de jeux. (voir sécurité dans le module) »

CÉ 14-15-32

M. Dansereau approuve les règles de conduite pour l'an prochain.

6.7 Collecte de sang

Il y a eu 196 donneurs cette année. Cette expérience est encore une fois très enrichissante pour les élèves de 5^e année, c'est une fierté pour eux de collaborer à cet événement. C'était un beau succès pour toute l'organisation.

Autre

M. Lemieux mentionne que l'activité avec M. Laprise a eu lieu le mois dernier avec les élèves qui éprouvent des difficultés et qui ont des plans d'intervention. C'était un beau moment de partage avec M. Laprise qui va certainement inciter les élèves à persévérer. M. Laprise fera un suivi à cette rencontre en écrivant aux enfants qu'il a rencontrés.

7. Parole au représentant du comité des parents

Mme Lepage nous informe qu'un guide pour nos campagnes de financement existe sur le site de la commission scolaire. Plusieurs informations pertinentes pourraient nous servir dans nos prochaines campagnes de financement.

Un colloque pour les parents aura lieu au mois d'octobre prochain. Un sondage a été envoyé aux membres des conseils d'établissement pour connaître leurs intérêts, pour préciser leurs besoins et choisir des conférences qui répondraient le mieux à leurs attentes.

8. Levée de l'assemblée

Mme Sauvageau propose la levée de l'assemblée à 21h10